

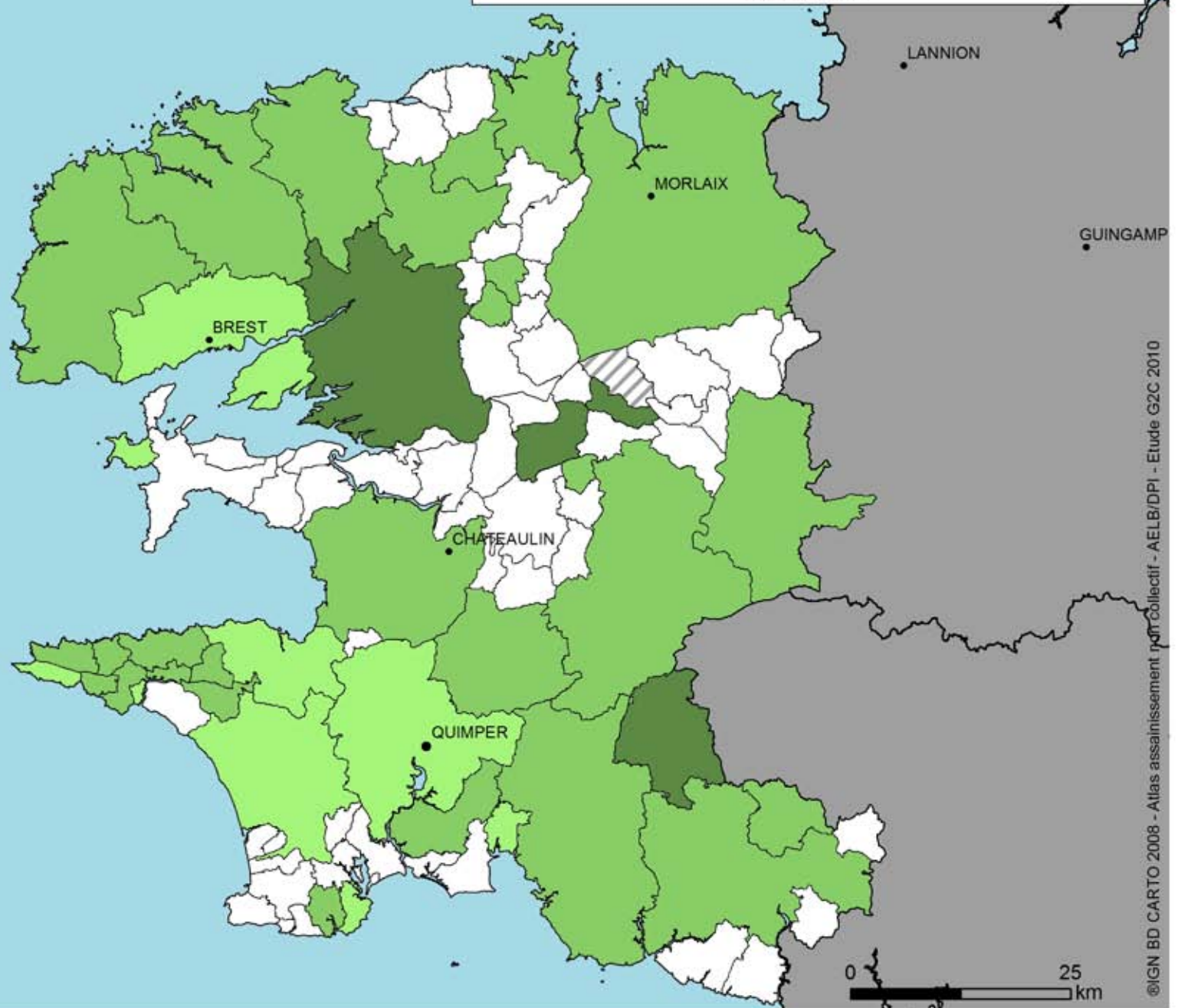
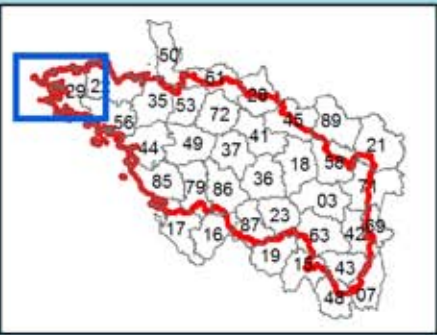
Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classée prioritaire suite au contrôle diagnostique

département du Finistère

données 2010



Agence de l'eau Loire-Bretagne
Bâtiment public de services
Chargé de Développement durable



Pourcentage des installations ANC dont la réhabilitation est classée prioritaire

moyenne du bassin: 28 %
moyenne du département : 15 %

-  SPANC non créé
-  non communiqué
-  0 %
-  moins de 10 %
-  de 10 à 25 %
-  de 25 à 50 %
-  plus de 50 %